

Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés



Avant-propos

L'Édito du Président du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire

L'année 2022 est la première post-covid. Après les différents confinements et restrictions des années précédentes, 2022 nous ramène à une certaine normalité. Cela se retrouve dans les tonnages apportés en déchèterie en tout venant et en gravats qui sont en nette diminution.

Elle a vu aussi le début de l'enquête « bacs jaunes » destinée à requérir l'avis des usagers sur une éventuelle modification du service incluant la collecte de ces bacs en PAP. En fin d'année 2023 sera proposée une solution chiffrée.

En 2022, nous avons continué à maîtriser notre coût du service. L'outil de comparaison : le coût aidé par habitant hors taxes, est de 98€ sur notre secteur, il est de 109€ en 2020 au niveau national. Notre facture est donc, en moyenne, nettement inférieure à celle du niveau national. Bravo à tous ! Il s'agit d'un résultat collectif. Si l'on ne peut pas empêcher certaines augmentations, on peut cependant en réduire le montant.

Si je tri, je paie moins cher que si je ne tri pas ! En effet pour la première fois, la matrice des coûts nous indique que la collecte des emballages et du papier ne nous a pas coutés, mais nous a même rapportés ! Bon prix de revente, aides de Citéo en hausse expliquent ce résultat. Elle ne comprend pas le coût des refus de tri qui viennent noircir le bilan. Quoi qu'il en soit cela est encourageant, à nous de continuer dans cette voie.

En 2022, les temps forts :

- La modernisation de la communication du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire (supports de communication, interface du site internet, SICTOM'Mag) ;
- Déploiement des actions de prévention auprès du jeune et grand public ;
- La mise en ligne de l'enquête « bac jaune » ;
- Le lancement du cahier des charges de la déchèterie de Sully-sur-Loire ;
- La collecte des déchets amiantés ;
- La mise en place des bennes bois dans la totalité des déchèteries ;
- Le jugement et la facture rétroactive.



Perspective 2023 :

- Publication du Guide pratique du tri du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire ;
- L'organisation de réunions publiques relatives à l'amélioration du service ;
- La gestion des biodéchets ;
- Le prélèvement en six fois ;
- Le déploiement de la filière pour les articles sports, de bricolage et jardinages thermiques.

Sommaire

1 | Le territoire

2 | La prévention

3 | L'accueil et la communication

4 | La collecte

5 | Le traitement

6 | Indicateurs financiers

7 | L'emploi



La loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. A cette fin, la loi Barnier précise qu'il revient au Président d'établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de gestions des déchets ménagers et assimilés de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

*Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sont définis en annexe de ce décret.
De plus, le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 issu de la Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte modifie les indicateurs minimums à présenter.*

1 | Le territoire

Le territoire



Le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire est un syndicat de collecte et traitement des ordures ménagères dans la région Centre-Val de Loire, de typologie rurale dispersée, créé en 1976.

3 communautés de communes sont adhérentes au SICTOM :

Communauté de Communes des Loges

Bouzy-la-Forêt, Châteauneuf-sur-Loire, Combreux, Darvoy, Donnery, Fay-aux-Loges, Férolles, Ingrannes, Jargeau, Ouvrouer-les-Champs, Sandillon, Seichebrières, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Saint-Martin-d'Abbat, Sigloy, Sully-la-Chapelle, Sury-aux-Bois, Tigy, Vienne-en-Val, Vitry-aux-Loges.

Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Auvilliers-en-Gâtinais, Beauchamps-sur-Huillard, Bellegarde, Chailly-en-Gâtinais, Châtenoy, Coudroy, Fréville-du-Gâtinais, La Cour Marigny, Ladon, Lorris, Mézières-en-Gâtinais, Montereau, Moulon, Nesploy, Noyers, Ouzouer-des-Champs, Ouzouer-sous-Bellegarde, Oussoy-en-Gâtinais, Presnoy, Quiers-sur-Bézonde, Thimory, Varennes-Changy, Vieilles-Maisons, Villemoutiers.

Communauté de Communes du Val de Sully

Bonnée, Bray-Saint-Aignan, Cerdon-du-Loiret, Dampierre-en-Burly, Germigny-des-Prés, Guilly, Isdes, Les Bordes, Lion-en-Sullias, Neuvy-en-Sullias, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Benoit-sur-Loire, Saint-Florent-le-Jeune, Saint-Père-sur-Loire, Sully-sur-Loire, Vannes-sur-Cosson, Viglain, Villemurlin.



83 844

Population légale INSEE 2018 (publiée en 2021).

L'organisation du SICTOM

- **24** délégués de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais
 - **20** délégués de la Communauté de Communes des Loges
 - **20** délégués de la Communauté de Communes du Val de Sully
- Soit **64 délégués titulaires** désignés par les Communautés de Communes et 64 délégués suppléants.

Ces 64 délégués titulaires forment : **le Comité Syndical**

- 
- Le Président et les Vice-présidents ont la charge de l'exécution des décisions du comité syndical.
 - Le Bureau et les commissions préparent les dossiers présentés au comité syndical.

Le Comité Syndical est l'assemblée délibérante du SICTOM.

Le Saviez-vous ?

Le SYCTOM est une assemblée délibérante dont le but est la mutualisation des moyens pour assurer le traitement des déchets ménagers. 22 délégués du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire et 22 délégués du SMICTOM de Gien siègent au SYCTOM de Gien/Châteauneuf-sur-Loire

Les compétences

Depuis 1994, la compétence traitement a été transférée au SYCTOM de Gien-Châteauneuf-sur-Loire. Ce syndicat résulte du regroupement du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire et du SMICTOM de la région de Gien. Il assure la gestion de l'unité de valorisation énergétique d'Arrabloy, de l'installation de stockage de déchets non dangereux et du centre de transfert, tous deux situés à Bray-Saint-Aignan.

La collecte

- Déchèteries ;
- Ordures ménagères résiduelles
- Emballages ;
- Papiers, journaux, magazines ;
- Verre.

Les compétences exercées par la collectivité (collecte de l'ensemble des flux) sont gérées en prestation. La collecte et le haut de quai des déchèteries sont gérés en régie.



> **En porte-à-porte** une fois par semaine avec mise à disposition de bacs individuels ou collectifs équipés d'une puce ;

> **En apport volontaire** avec mise à disposition d'un badge d'accès aux colonnes enterrées et semi-enterrées.

Organisation du service

Services gérés en Régie par le SICTOM :

- Déchèteries (haut de quai) ;
- Lavage externe et maintenance légère des colonnes ;
- Maintenance et gestion du parc de bacs roulants.

Prestataire	Marché	Début de contrat	Fin de contrat
SEPUR	Collecte PAP / PAV des DMA	05.02.2018	31.01.2025
	Déchèteries (transport et traitement)	29.01.2020	28.01.2025
MARTIN environnement	Transport et traitement DDS*	29.01.2020	28.01.2025
TRISALID	Tri des emballages	01.11.2019	31.12.2028
SOCCTOM	Tri des papiers	01.11.2019	31.10.2028
INCITAT	Gestion contrôle d'accès des colonnes	08.08.2019	07.03.2025
ANCO + SCTI	Lavage + maintenance lourde des colonnes enterrées	09.08.2019	08.08.2025
STYX	Fourniture/maintenance du logiciel de gestion du parc de contenant et de la facturation	15.05.2019	31.07.2025

2 | La prévention

Dans la continuité du Programme Local de Prévention des Déchets lancé en 2016 et du label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, le SICTOM met en oeuvre des actions de prévention et réduction des déchets.



Le broyage

106 interventions de broyages des déchets verts à domicile en 2022.

Le service de broyage a été effectué par l'Association pour le Développement et la Solidarité 45 et Val Espoir 45 puis par l'entreprise ELAGRIMP au renouvellement du marché public.



Le compostage

Le SICTOM propose 2 modèles de composteurs aux usagers :

> 345 litres ou 620 litres

365 composteurs ont été distribués en 2022
(176 composteurs de 345 L et 189 composteurs de 620 L) :

Au total, le SICTOM a distribué 5 680 composteurs individuels depuis le début de cette action en 2016.



Le compostage collectif

Le SICTOM accompagne les communes pour la mise en place et le suivi de plateformes de compostage collectifs dans les résidences et établissements (écoles, accueils de loisirs, EHPAD, etc.). Il met à disposition les composteurs, forme les référents et assure la communication auprès des utilisateurs.

En 2022, le SICTOM a mis en place de nouvelles plateformes de compostage collectif :

- La communauté de communes des Loges
- Le service jeunesse des Loges
- Jardin familiaux de St Denis de l'Hotel

Distribution de composteurs

Le samedi 24 septembre, à Férolles, s'est tenue une grande opération de distribution de composteurs, accompagnée d'une réunion d'information.



Les actions de prévention

■ En 2022, le SICTOM était présent sur plusieurs événements locaux :

- Forum de l'environnement à Sully-sur-Loire, les 24 et 25 mars 2022
- Sully Plage à Sully-sur-Loire, du 7 au 9 Août 2022
- Fay au fil de l'eau à Fay-aux-Loges , le 28 Août 2022
- La fête du Bois, les 3 et 4 septembre 2022
- La fête de la Sange, les 9, 10 et 11 septembre 2022

■ En partenariat avec plusieurs événements « 0 déchet » tels que :

Prêt de kit ramassage de déchet

Clean Up à Tigy

Nettoyer ma Ville, à Jargeau

Challenge 0 déchet, la laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel

Ou encore des prêt de gobelets réutilisables ...



60 classes ont bénéficié de l'intervention en 2022.

3 | La communication et l'accueil

Au cours de l'année 2022, le SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire a souhaité développer son identité visuelle s'inscrivant dans une nouvelle charte graphique **plus moderne, pédagogique et dans une cohésion plus globale dans les œuvres éditées.**

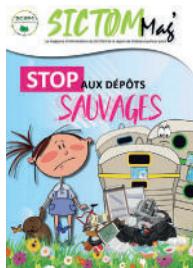
Le choix graphique actuel est le résultat d'objectifs précis et de valeurs prônés par le syndicat. C'est la raison pour laquelle le SICTOM a également décidé de faire évoluer son logotype, pivot de sa nouvelle charte graphique.

Ce dernier exprime à la fois les codes de couleurs du tri, œuvrant pour la réduction des déchets et pour l'environnement. Le bleu inspire à la fois le tri et la confiance, le vert exprime d'une part le recyclage et d'autre part le tri des verres, le jaune est synonyme de soleil tout comme le tri des emballages. Le rose symbolise le renouveau et la féminité.

Couleurs, slogans, typographies ont également été renouvelés afin de renforcer l'image auprès des habitants du territoire du SICTOM pour aider dans la prise d'information tout en garantissant une cohérence avec tous les supports de communication.

L'objectif premier est de garantir la clarté de l'identité visuelle en permettant d'identifier rapidement le syndicat, en accord avec la manière dont le SICTOM souhaite communiquer.

Réalisations en 2022



Mémo tri, Guide du SICTOM, Tri à la source, Guide des déchèteries, Guide du compost', Kit nouveaux arrivants, Kit de communication à destination des collectivités, SICTOM'Mag, Calendrier de collecte Guide du broyage des déchets verts à domicile, Notice badge, Infos pratiques, Kakémonos, Communication déchèteries, etc ...

L'ensemble de ces actions permettent de réduire l'impact du SICTOM et de ses usagers sur l'environnement. Rappelons-le : « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »



Réseaux sociaux

La stratégie de contenu web s'est développée par la fréquence plus soutenue des publications sur la page Facebook du SICTOM

La page Facebook du SICTOM, créée en 2020, permet de communiquer l'actualité du syndicat, de partager les informations en temps réel sur les pages des communes adhérentes et d'interagir avec les usagers.

En 2022, 834 personnes sont abonnées à la page Facebook du SICTOM.

137 080 visites reçues sur **le site internet** en 2022.

■ 852 personnes sont abonnées à **l'application PanneauPocket** du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire, soit 1 284 lectures.

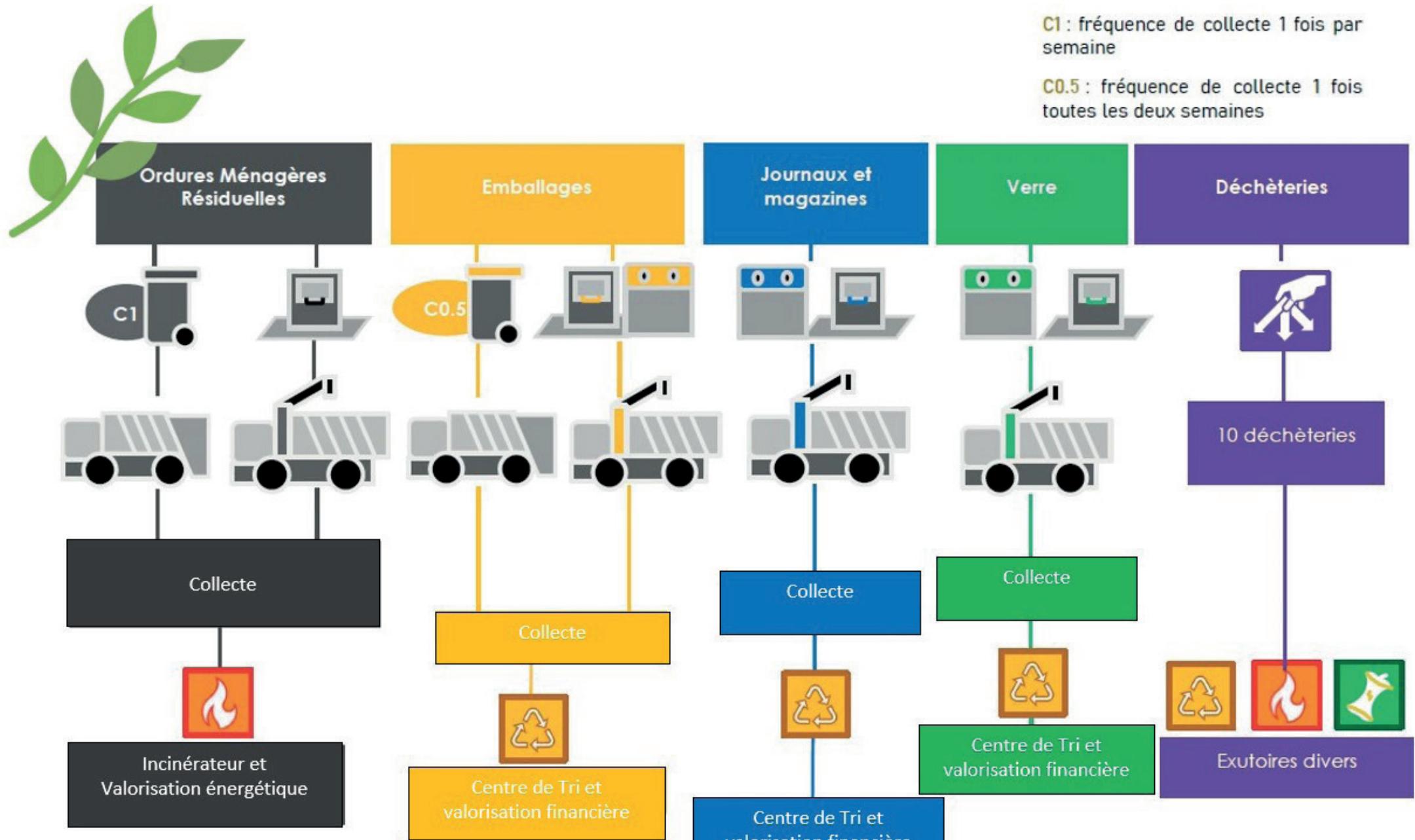
L'accueil



L'accueil est en partie organisé grâce à **l'application ClicRDV**. Cette application permet de faciliter les démarches des usagers (*emménagement, déménagement, changement de dotation ou de situation personnelle...*) en proposant des créneaux de rendez-vous dans les locaux du SICTOM.

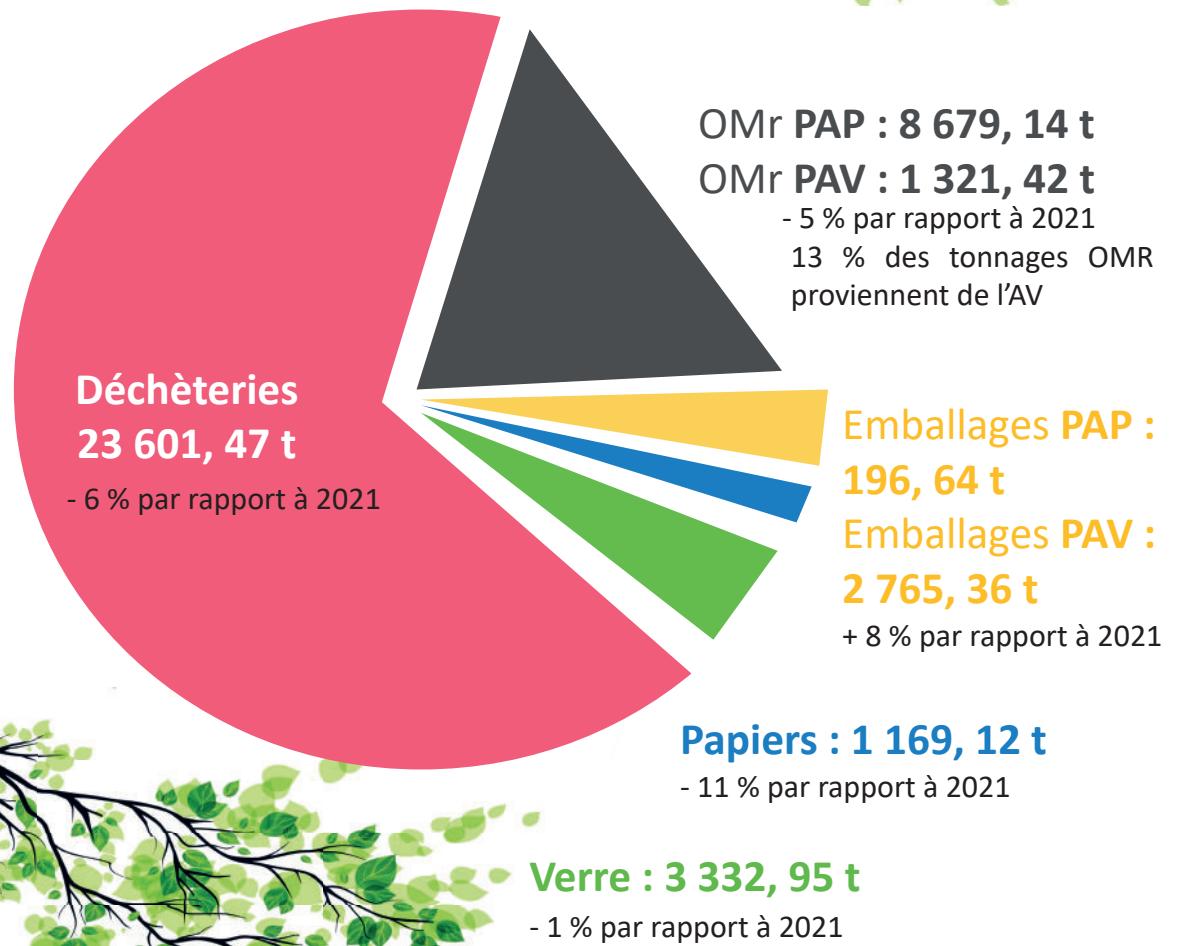
Période	Accueil physique	ClicRDV
Janvier à mars	671	120
Avril à juin	509	79
Juillet à septembre	360	180
Octobre à décembre	408	102
Total	1 948	481

4 | La collecte

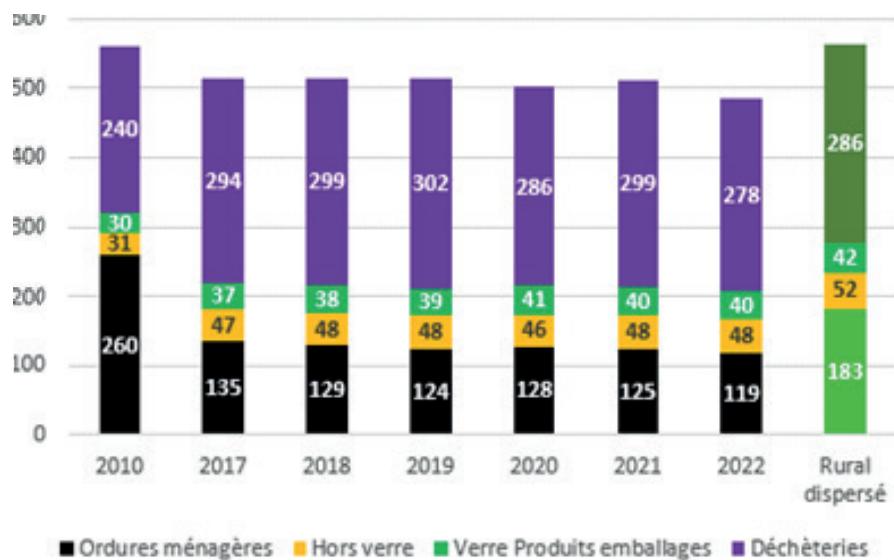


Chiffres clés 2022

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES



EVOLUTION DES PERFORMANCES DE DMA



Entre 2018 et 2022, on note une tendance à la baisse du ratio d'ordures ménagères résiduelles et des ratios de flux recyclables stables.

L'année 2020 est particulière du fait de la crise sanitaire COVID (fermetures des déchèteries prolongées).

L'année 2022 présente une diminution de 54% des OMr par rapport à 2010 et de 7% par rapport à 2017 (1^{ère} année effective de mise en place de la Redevance Incitative), et de 5% par rapport à 2021. Cependant, le ratio de DMA (déchets ménagers et assimilés) est resté stable depuis 2017 du fait notamment d'une augmentation des tonnages en déchèteries (augmentation des tonnages de gravats en particulier et de tonnages fortement liés à la météo).

On remarque de bonnes performances générales du SICTOM vis-à-vis des autres collectivités de typologie rurale dispersée, ceci s'expliquant par les actions mises en place et le mode de financement en redevance incitative.

Organisation

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

La collecte en porte-à-porte est réalisée pour 2 flux :



- Les ordures ménagères résiduelles (OMR) :** collectées en bacs pucés ;
- Les emballages :** collectés en bacs à couvercle jaune uniquement sur la commune de Châteauneuf-sur-Loire.

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages
Mode d'exploitation	Prestation	Particuliers : prestation
Fréquence (PAP)	1 fois par semaine	1 fois toutes les 2 semaines
Nombre de foyers desservis	30 325	Châteauneuf-sur-Loire : 2 955
Tonnages 2022	10 324 t	186 t
Ratios 2022	123 kg/hab	40 kg/hab

MAINTENANCE DES BACS OMR

En 2022, le SICTOM a réalisé 3 527 interventions sur les bacs d'ordures ménagères des usagers soit une quinzaine d'interventions par jour (3 216 interventions en 2021).

La moitié de ces interventions concerne un mouvement de bac (ajout, retrait, échange ou remplacement)

Il y a eu 10 % d'interventions de plus en 2022 qu'en 2021.



USAGERS ÉQUIPÉS EN BACS D'OMR

31 606

usagers du territoire sont équipés en bac à ordures ménagères en 2022.

- > dont 30 325 sont des ménages particuliers,
- > 79 sont des immeubles dotés en bac collectif,
- > 900 sont des professionnels,
- > 302 sont des administrations.

La répartition des usagers par bac est la suivante :

2021

Taille de bac OMr	Nombre d'usagers
80 L	11 203
120 L	17 183
180 L	6 397
240 L	939
360 L	871
660 L	338

2022

Taille de bac OMr	Nombre d'usagers
80 L	10 602
120 L	15 889
180 L	5 748
240 L	870
360 L	348
660 L	336

Les tailles de bac les plus utilisées
sont le **120 L** avec 47 % et le **80 L** avec 31 % d'usagers en 2021 et 2022.

Taux de présentation des bacs d'OMr pour les particuliers :

Nombre de levées/an	2021		2022		Evolution en %
	Nombre de levées	Taux (%)	Nombre de levées	Taux (%)	
0 à 12 levées	23 037	56 %	24 489	61 %	%
13 à 17 levées	9 555	23 %	8 887	22 %	- 8 %
18 à 26 levées	5 743	14 %	4 596	11 %	- 25 %
27 à 52 levées	2 706	7 %	2 075	5 %	- 30 %
53 levées et plus	17	0 %	-	0 %	- 100 %

17 levées incluses dans le forfait

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE



La collecte en apport volontaire est réalisée pour 4 flux :

- **Les ordures ménagères résiduelles** collectées en colonnes enterrées et semi-enterrées 5m³ avec contrôle d'accès ;
- **Les emballages** collectés en colonnes aériennes et enterrées ;
- **Les papiers, journaux et magazines** collectés en colonnes aériennes et enterrées ;
- **Le verre** collecté en colonnes en aériennes et enterrées.



ACCÈS AU SERVICE POUR LES PARTICULIERS

Taux de présentation des badges d'OMr pour les particuliers :

Nombre de dépôts/an	2021	2022	Evolution en %		
0 à 12 dépôts	4 899	46 %	4 227	39 %	- 16 %
13 à 27 dépôts	3 502	33 %	3 938	37 %	11 %
28 à 52 dépôts	1 506	14 %	1 742	16 %	14 %
53 à 104 dépôts	601	6 %	727	7 %	17 %
105 dépôts et plus	138	1 %	103	1 %	- 34 %

Collecte	Ordures ménagères résiduelles		Emballages		Journaux et magazines		Verre	
	Prestation		Prestation		Prestation		Prestation	
Type de contenant (AV)	91		438	3	217	1	223	4
Nombre de contenant (AV)	Enterrées avec contrôle d'accès	Semi-enterrées avec contrôle d'accès	Aériennes	Enterrées	Aériennes	Enterrées	Aériennes	Enterrées
Nombre de foyers desservis	11 216 foyers au badge en 2022 2021 : 10 819		40 018 foyers en 2022 2021 : 40 420		40 018 foyers en 2022 2021 : 40 420		40 018 foyers en 2022 2021 : 40 420	
Tonnages 2022	1 204 t		2 735 t		1 238 t		3 347 t	

ACCÈS AU SERVICE POUR LES PROFESSIONNELS

Les usagers professionnels et assimilés du service peuvent bénéficier de collectes supplémentaires sur demande. Cette collecte supplémentaire peut être demandée de façon régulière ou de façon ponctuelle. Pour y accéder, les entités doivent souscrire une prestation spécifique auprès du SICTOM, dont le tarif sera communiqué lors de cette demande. Au-delà d'une production de 8 000 L par semaine d'ordures ménagères résiduelles, ils ne sont pas collectés par le service.

COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

Le SICTOM compte 10 déchèteries sur son territoire, qu'il gère en régie pour le haut de quai. Les déchèteries sont accessibles aux particuliers du territoire gratuitement sous la limite de 2m3 par jour (sauf D3E, huiles et batteries sans limitation) et aux professionnels sous conditions financières.

LE RÉEMPLOI



Réutilisation

Réemploi

L'art-en-sens



Vélos

Association HADEC
et Châteauneuf-sur-Loire
en Transition



Textiles

Respire
Saint-Jean-de-la-Ruelle

LE RECYCLAGE



Métaux

BCR Sully-sur-Loire



Ameublement

Eco-mobilier



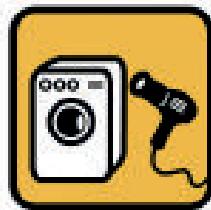
Bois

BCR Sully-sur-Loire



Cartons

BCR Sully-sur-Loire



DEE

Ecologic



Pneumatiques

Aliapur



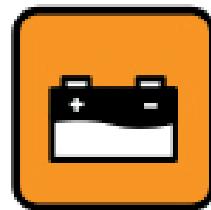
Radiographies

Argentia pour
valorisation matière



Piles et accumulateurs

Corepile



Batteries

BCR Sully-sur-Loire



Cartouches et encre

Collector

VALORISATION



Déchets verts

Véolia



Déchets diffus spécifique (DDS)

Martin Environnement
Chevilly - Eco DDS



Tout-venant incinérable

Unité de valorisation
Énergétique d'Arrabloy

ENFOUSSEMENT



Déblais / gravats

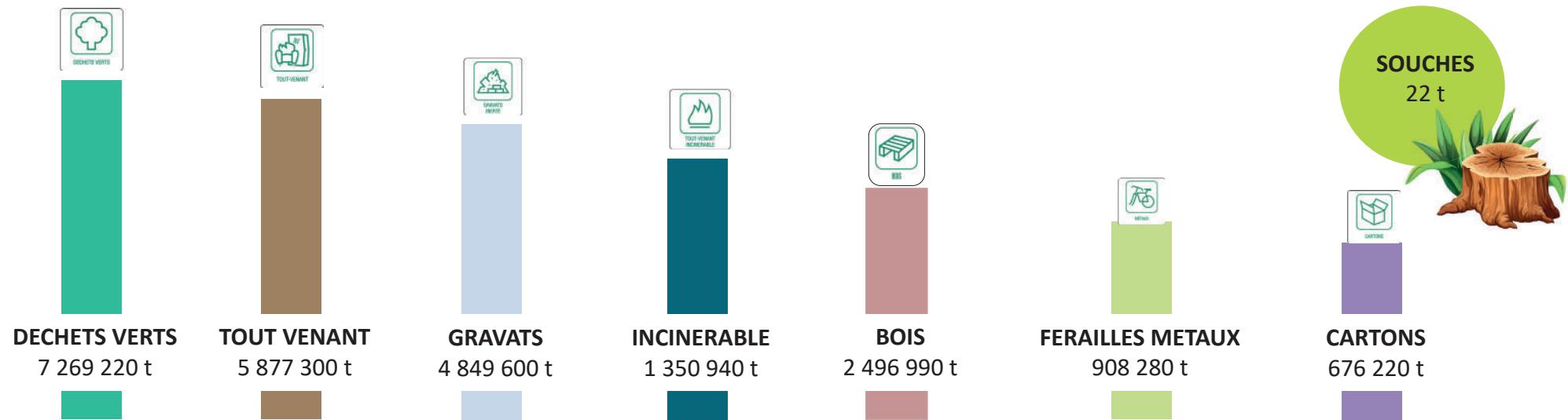
Centre de stockage
Bray-Saint-Aignan



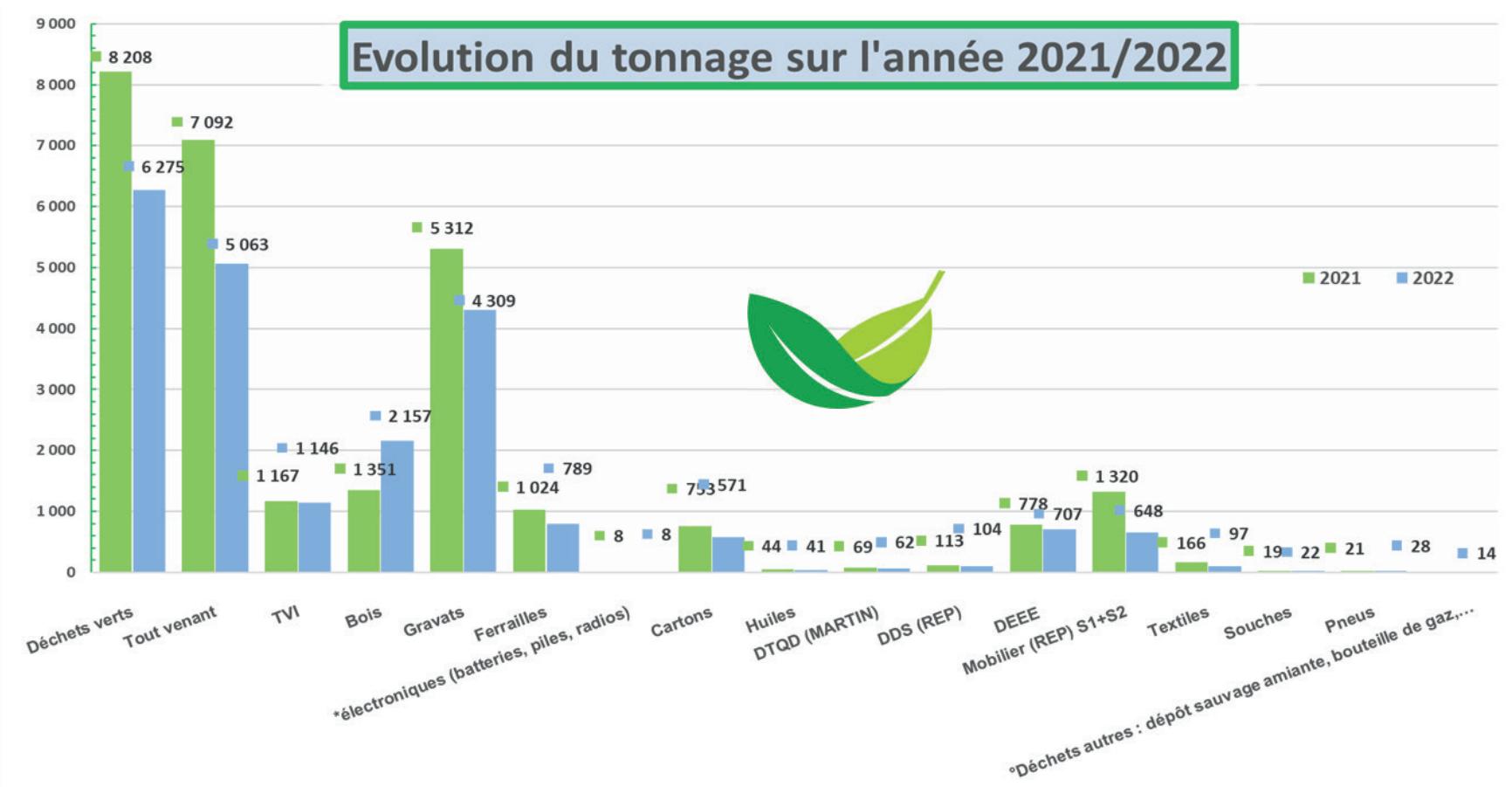
Tout-venant non-incinérable

Centre de stockage
Bray-Saint-Aignan

TONNAGES 2022



Evolution du tonnage sur l'année 2021/2022

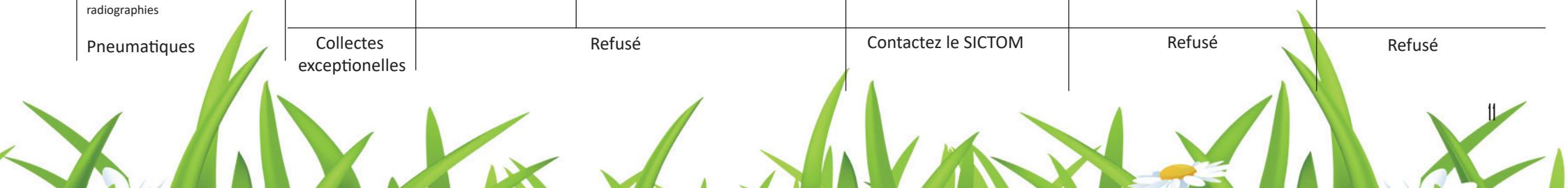


MODALITÉS D'ACCUEIL DES USAGERS DEPUIS LE 1ER MARS 2021

POUR LES USAGERS DU TERRITOIRE DU SICTOM

MODALITÉ D'ACCUEIL DES DIFFÉRENTS USAGERS

Types d'usagers	CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4	CAS 5	CAS 6
	Ménages Personnes payées en CESU	Hors territoire SICTOM ou hors redevance SICTOM (Voir cas 5 ou 6) Professionnels, auto-entrepreneurs agrées ou non agréées CESU, associations, administrations	Professionnels, auto-entrepreneurs agrées ou non agréées CESU, associations, autres	Administrations	Hors territoire SICTOM ou hors redevance SICTOM Professionnels, auto-entrepreneurs agrées ou non agréées CESU, associations, autres	Administrations
Déchets acceptés	Les dépôts en déchèterie le samedi sont soumis à la carte d'accès (volume et modalités suivantes)					
Modalités d'accès	Accès libre					
Cartons						
Ferailles						
Déchets végétaux dont souches d'arbres < 15cm						
Tout-venant : mobilier, objet plastiques, élément de carrosserie, objet divers hors d'usage en dehors des autres bennes	2m ³ par jour	< 2m ³ par jour Si > 2m ³ /j = carte d'accès Hors territoire du SICTOM ou hors redevance SICTOM, voir cas 5 ou 6	> 2m ³ par jour et < 4m ³ par jour Carte de 4 ou 12 dépôts Pour les dépôts journaliers au-delà du cas 2	> 2m ³ par jour et < 4m ³ par jour Carte de 12 dépôts Pour les dépôts journaliers au-delà du cas 2	Dépôt facturable dès le 1 ^{er} dépôt Carte de 4 ou 12 dépôts Pour les dépôts journaliers au-delà du cas 2	Dépôt facturable dès le 1 ^{er} dépôt Carte de 12 dépôts
Textiles (si dépôts bornes = gratuit)		Refusé				
Gravats						
Déchets électriques et électroniques						
Déchets dangereux Produits pâteux (type peintures, acides, bases, aérosols, phytosanitaires, essences, colles, solvants vernis, cires, produits de traitement du bois, produits photographiques, filtres à huiles Piles et accumulateurs, batterie au lithium véhicule électrique, huiles de vidange, huile de friture, néons, batteries, radiographies	Autorisé	Refusé	Se renseigner auprès du gardien pour le dépôt 60 litres par semaine avec carte de dépôt déchets toxiques Carte annuelle Refusé	Refusé	Se renseigner auprès du gardien pour le dépôt 60 litres par semaine avec carte de dépôt déchets toxiques Carte annuelle	Refusé
Pneumatiques	Collectes exceptionnelles		Refusé	Contactez le SICTOM	Refusé	Refusé



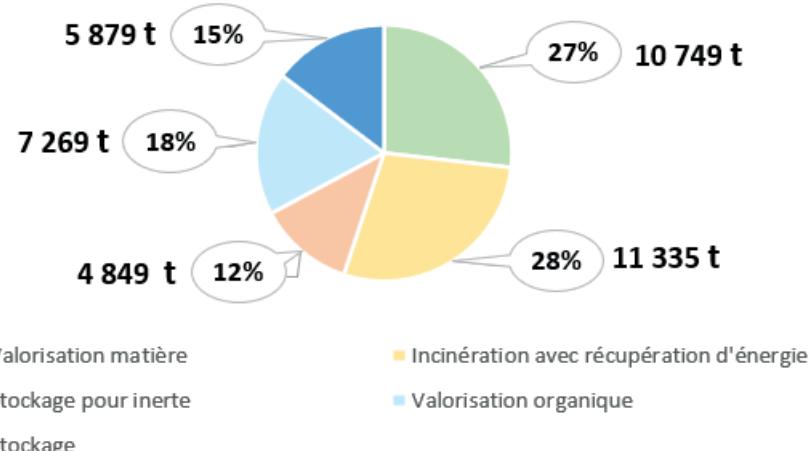
5 | Le traitement

CHIFFRES CLÉS

VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Le mode de valorisation principal des déchets ménagers et assimilés est l'**incinération avec récupération d'énergie** (28%), suivie par la valorisation matière (27%).



En 2022, le taux de refus du SICTOM moyen est de **35 %**



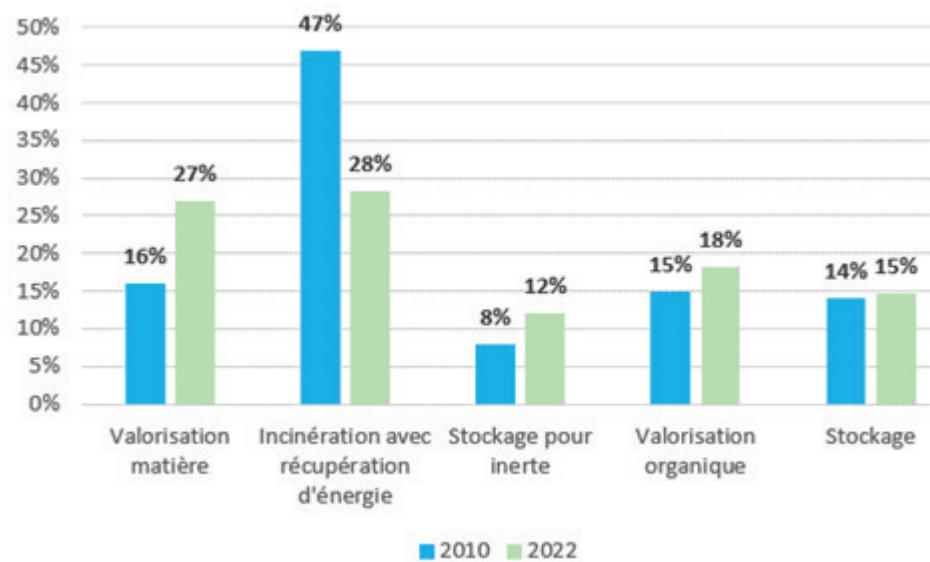
Néanmoins, cela reste un taux de refus relativement élevé qui induit des surplus de coûts évitables pour le service. Pour rappel, le taux de 2021 était de 34% et celui de 2020 de 43%.

INDICE DE RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS

L'indice de réduction des quantités de déchets enfouis est calculé en multipliant les tonnages de déchets non dangereux et non inertes enfouis en 2022 par 100 et en divisant par les tonnages enfouis en 2010.

Le traitement est délégué au SYCTOM de Gien.

ÉVOLUTION DES TAUX DE VALORISATION ET COMPARAISON AUX RÉFÉRENTIELS



Les taux de valorisation matière et organique ont tous deux augmenté entre 2010 et 2022.

Le taux d'incinération a diminué de 19% en 12 ans notamment grâce aux diminutions des tonnages OMR.

ORGANISATION

LA VALORISATION

LA TRANSFERT

Les ordures ménagères résiduelles sont massifiées au centre de transfert du SYCTOM de Gien et Châteauneuf-sur-Loire à Bray-Saint-Aignan avant d'être transportés par le syndicat à l'installation d'Arrabloy.

Le verre, les journaux et magazines, les emballages et les cartons des déchèteries sont regroupés sur le centre de tri situés à Saran, avant d'être transportés chez les repreneurs en filière de recyclage.

LES INSTALLATIONS

Les déchets du SICTOM sont traités par le SYCTOM de Gien et Châteauneuf-sur-Loire. Les installations de traitement du SYCTOM exploitées pour le traitement des déchets du SICTOM sont les suivantes :

Le centre de stockage de déchets non dangereux Ouverture : 1980
Capacité autorisée : 30 000 t/an Tonnages entrants 2022 : 21 131t

Le centre de stockage des déchets inertes
Tonnages entrants 2022 : 4849t

L'unité de valorisation énergétique Ouverture : 1999
Capacité autorisée : 78 000 t/an
Tonnages entrants 2022 : 48 343t
Performance énergétique : 40 %
Production d'énergie : 18 400 MWh/an



Type de valorisation	Traitement
Ordures ménagères résiduelles	Energétique
Multi matériaux	Matière
Journaux et magazine	Matière
Verre	Matière
Cartons	Matière
Métaux	Matière
Bois	Matière
Déchets verts	Matière
Tout-venant	Combinaison
Mobilier	Combinaison
Gravat	Matière
DEEE	Combinaison
Huiles minérales	Combinaison
Objet pour réemploi	Réemploi
Batteries	Combinaison
Piles et accumulateurs	Combinaison
Pneus	Combinaison

Les refus de tri sont incinérés. L'incinération génère également des refus :

- Les scories : enfouissement
- Les mâchefers : réemploi en sous-couche routière
- Les métaux : recyclage
- Les REFIOM13 : enfouissement

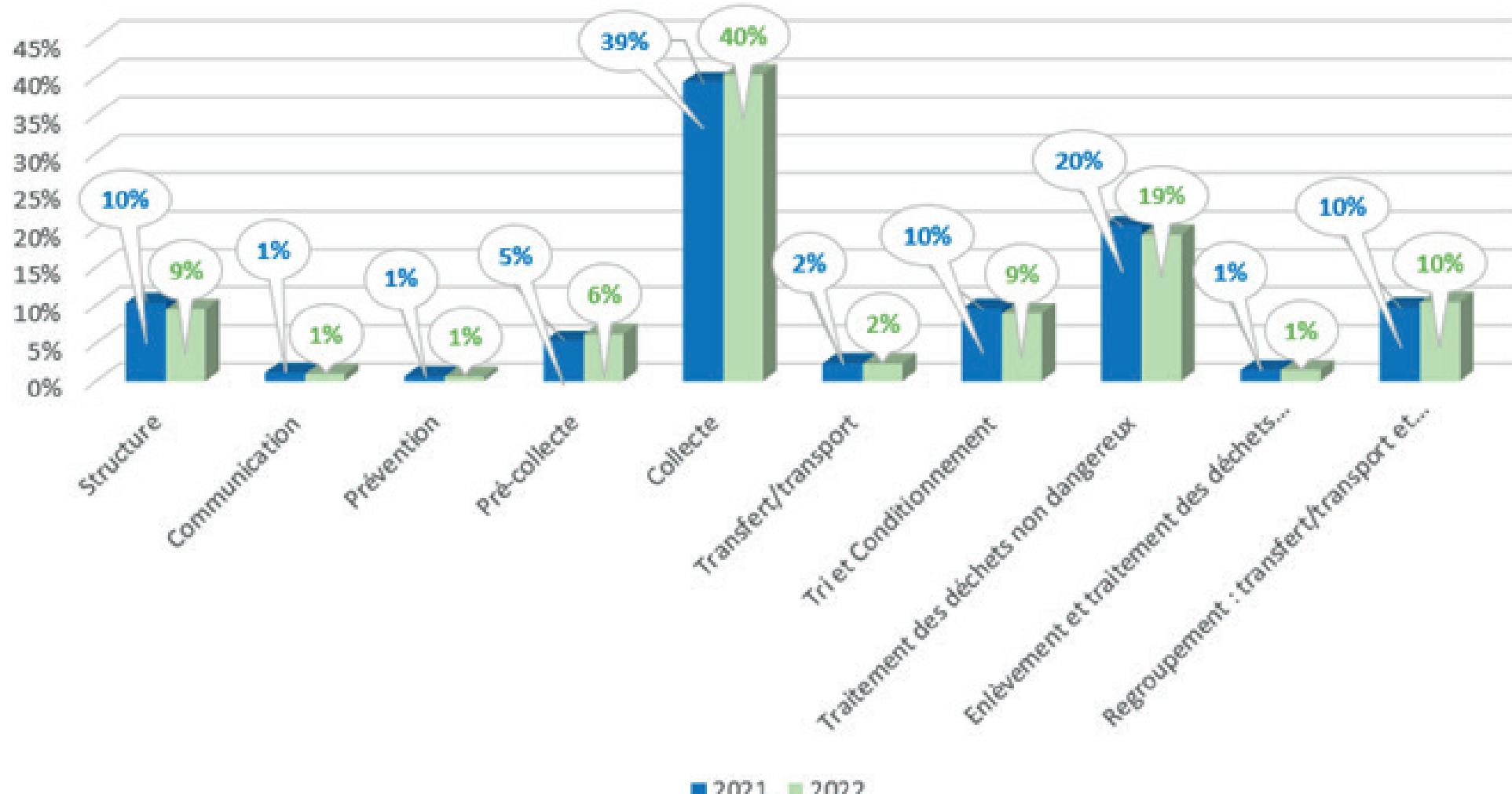
6 | Indicateurs financiers

CHIFFRES CLÉS 2022

EVOLUTIONS CHARGES 2021/2022

CHARGES 2021 : 7 503 800 € HT

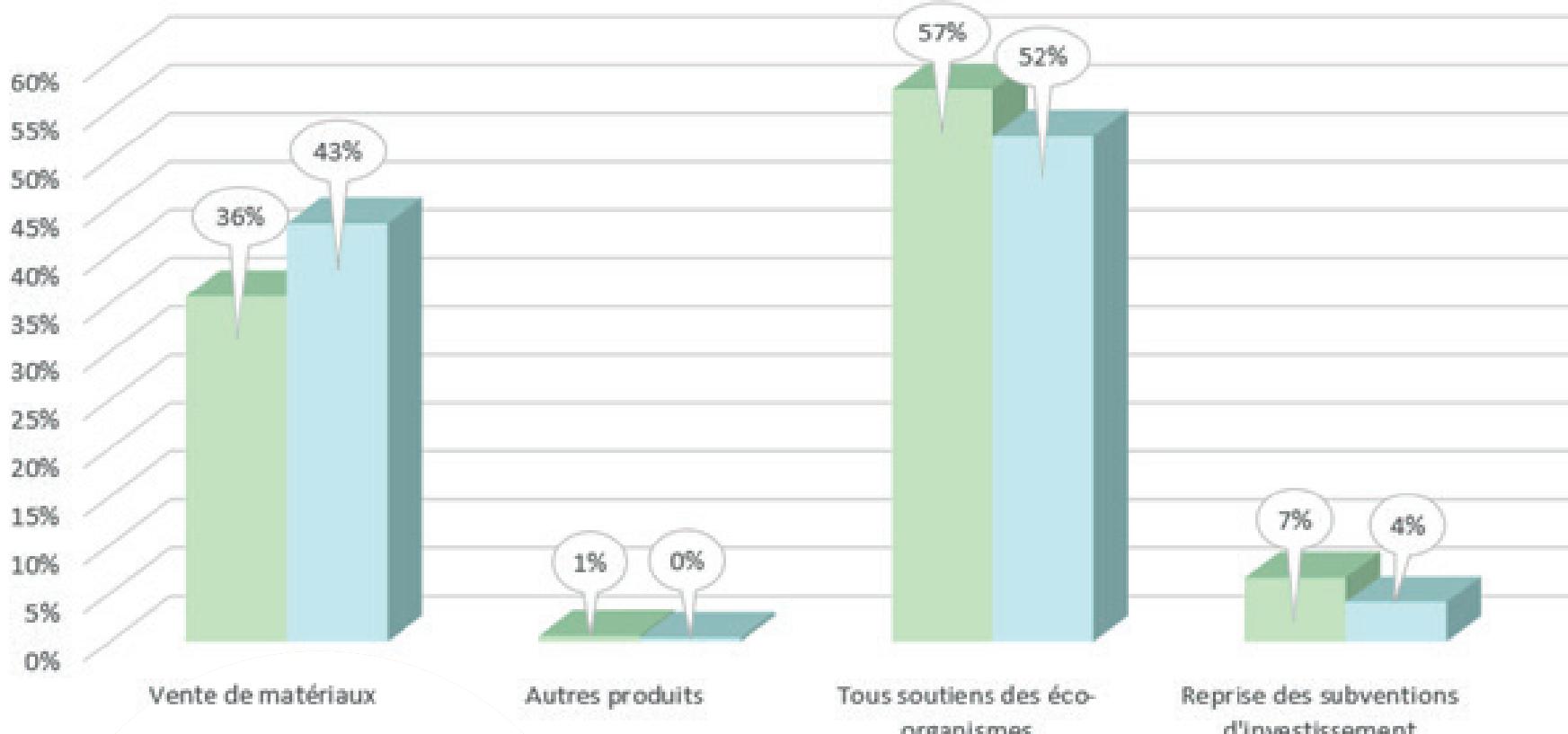
CHARGES 2022 : 7 777 786 € HT



EVOLUTIONS RECETTES 2021/2022

RECETTES 2021 : 1 805 336 € HT

RECETTES 2022 : 2 129 165 € HT



COÛT AIDÉ EN 2022
98 € HT soit
108 € TTC
PAR HABITANT

*Coût aidé = ensemble des charges de la collectivité (structure, prévention, communication, collecte, traitement, déchèteries...) - ensemble des recettes de la collectivité (vente de matériaux, soutiens, aides...) = coût de gestion des déchets restant à la charge de la collectivité.

REDEVANCE INCITATIVE
10 754 978 €

FACTURATION EN DECHETERIES
7 173 €

TOTAL CONTRIBUTION DES USAGERS
10 762 151 €



PLUS EN DETAIL

LES CHARGES

	Montant HT	Coût à l'habitant HT
Charges de structure	737 k€	9 € / hab
Charges de communication	76 k€	1 € / hab
Charges techniques	6 965 k€	83 € / hab
Prévention	45 k€	0,5 € / hab
Pré-collecte	484 k€	6 € / hab
Collecte	3 139 k€	37 € / hab
Transport / Traitement	3 341 k€	39 € / hab
Regroupement de charges	811 k€	10 € / hab
Total charges HT	7 778 k€	93 € / hab
Regroupement de charges et produits	2 623 k€	31 € / hab
TVA acquittée	811 k€	9,68 €/hab

LES PRODUITS ET LE FINANCEMENT

	Montant	à l'habitant
Recettes industrielles	928 k€	11 € / hab
Soutiens	1 113 k€	13 € / hab
Aides	86 k€	1 € / hab
Total produits	2 129 k€	25 € / hab

Redevance incitative	10 755 k€
Facturation en déchèteries	7 k€
Total financement	10 762 k€

LES PRINCIPALES PRESTATIONS CONFIÉES A DES ENTREPRISES

4 100 k€ TTC
en 2022

Prestation	Prestataire	Montant TTC
Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire	SEPUR	2 582 k€
Transport / traitement de certains flux en déchèteries	SEPUR	873 k€
Tri des emballages	TRISALID	575 k€
Tri des papiers	SOCCION	70 k€

LES COÛTS AIDÉS PAR FLUX

	Coût aidé SICTOM 2022 € HT / hab	Référentiel rural dispersé 2018 € HT / hab	Référentiel Centre Val de Loire 2019 € HT / hab
DMR	61	45	48
Emballages	7	7	13
Papiers / journaux	1	1	1
Verre	37	25	26
Déchèteries	99	81	93
Tous flux confondus	99	81	93



4 230 k€ TTC
Réglé au Syndicat de
Traitement SYCTOM en
2022

MATRICE DES COÛTS 2022 en €

	OMR	Verre	Papiers et emballages	Déchets des déchèteries	Gestion du passif	Total
Structure	361 439	15 543	115 914	241 830	20 321	737 047
Communication	37 291	1 604	11 963	24 959	239	76 056
Prévention	26 990			17 928		44 918
Pré-collecte	318 897	40 474	124 676			484 047
Collecte	1 550 933	161 720	689 501	737 468		3 139 622
Transfert/Transport	181 370					181 370
Tri et conditionnement			693 753			693 753
Traitement des déchets non dangereux				1 466 144	30 190	1 496 334
Enlèvement et traitement des déchets dangereux				113 147		113 147
Regroupement : transfert/transport <u>et</u> traitement				811 492		811 492
Total charges	2 476 920	219 341	1 635 807	3 412 968	32 750	7 777 786
Regroupement : incinération - Energie	2 622 573					2 622 573
Vente de matériaux		72 639	616 461	231 533		920 633
Autres produits	6 066			2 118		8 184
Tous soutiens des éco-organismes.	2 437	33 976	1 014 655	62 916		1 113 984
Reprise des subventions d'investissement	25 212	3 737	17 312	39 967	136	86 364
Total produit	33 715	110 352	1 648 428	336 534	136	2 129 165
Montant de la TVA	469 774	10 562	84 478	246 394	444	811 652
TOTAL	5 535 552	119 551	71 857	3 322 828	33 058	9 082 846

Flux de déchets

Année 2022 Montants HT par habitant						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèteries	Gestion du passif	
Coût aidé HT	60,44 €	1,30 €	- 0,15 €	36,70 €	0,39 €	98,68 €
TVA acquittée	5,60 €	0,13 €	1,01 €	2,94 €	0,01 €	9,68 €
Coût aidé TTC	66,04 €	1,43 €	0,86 €	39,64 €	0,39 €	108,36 €
Financement déchets						128,40 €

En 2020, le coût de gestion des déchets restant à financer par les collectivités est en moyenne de 109 € HT par habitant (coût aidé).

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Depuis 2017, le service déchets du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire est financé par la Redevance Incitative (RI) qui sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets :

- La mise à disposition des équipements de collecte ;
- La collecte et le traitement des ordures ménagères avec valorisation énergétique ;
- La gestion des 10 déchèteries du territoire ;
- La collecte en colonnes et le traitement des emballages en verre, des papiers et des emballages recyclables ;
- Les charges de structure du SICTOM.

TARIFS

Les tarifs se composent :

- D'une part fixe comprenant l'accès au service et aux déchèteries et l'abonnement collecte ordures ménagères et recyclables ;
- D'une part variable comprenant le nombre de levées du bac OMr ou de dépôts dans les colonnes OMr avec un forfait minimal de 17 levées ou 27 dépôts.

GRILLE DE DOTATION

Composition du foyer	Volume du bac OMr
1 personne	80 L
2 à 3 personnes	120 L
4 à 5 personnes	180 L
6 à 7 personnes	240 L
8/9/10 personnes	360 L
Professionnels	Volume de bac au choix + possibilité de choisir un 660 L

TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2022

TARIFS DES SERVICES DU SICTOM - PARTICULIERS

Bac ordures ménagères	Part accès au service et déchèteries	Part fixe collecte ordures ménagères et recyclables Abonnement	Part variable collecte et traitement des ordures ménagères Pour 17 levées	Coût annuel total ① + ② + ③ (Facturation en 2022)	Part variable collecte et traitement des ordures ménagères Levées supplémentaires (Facturation en 2023)
80 L	103,00 €	50,72 €	55,08 €	208,80 €	3,24 € unitaire
120 L		76,08 €	74,12 €	253,20 €	4,36 € unitaire
180 L		114,12 €	102,68 €	319,80 €	6,04 € unitaire
240 L		152,16 €	131,24 €	386,40 €	7,72 € unitaire
360 L		228,24 €	188,36 €	519,60 €	11,08 € unitaire
660 L	+ 10 € en complément du tarif du bac	418,44 €	331,16 €	852,60 €	19,48 € unitaire
	Je dispose d'un badge en complément du tarif du bac	-	-	-	0,95 € unitaire
Badge	Part accès au service et déchèteries	Part fixe collecte ordures ménagères et recyclables Abonnement	Part variable collecte et traitement des ordures ménagères Pour 27 dépôts	Coût annuel total ① + ② + ③ (Facturation en 2022)	Part variable collecte et traitement des ordures ménagères Dépôts supplémentaires (Facturation en 2023)
Badge seul	103,00 €	50,72 €	25,65 €	179,37 €	0,95 € unitaire

Abonnement bac jaune



Il concerne uniquement les usagers de Châteauneuf-sur-Loire qui bénéficient d'une collecte des ordures ménagères en porte-à-porte.
N.B. : les usagers de Châteauneuf-sur-Loire dotés d'un badge pour la collecte des ordures ménagères doivent utiliser les points d'apport volontaire pour le tri.

24,00 €

Tarif 2022 - Particuliers



7 | L'emploi

29 employés au total en 2022.

Le SICTOM emploie 15 agents issus du droit public et 14 salariés issus du droit privé.

La parité homme-femme



Le syndicat est composé de 29 agents dont 17 femmes et 12 hommes, soit **58,6 % de femmes**.

Sur les trois postes de responsable de pôle, un des postes est occupé par une femme.

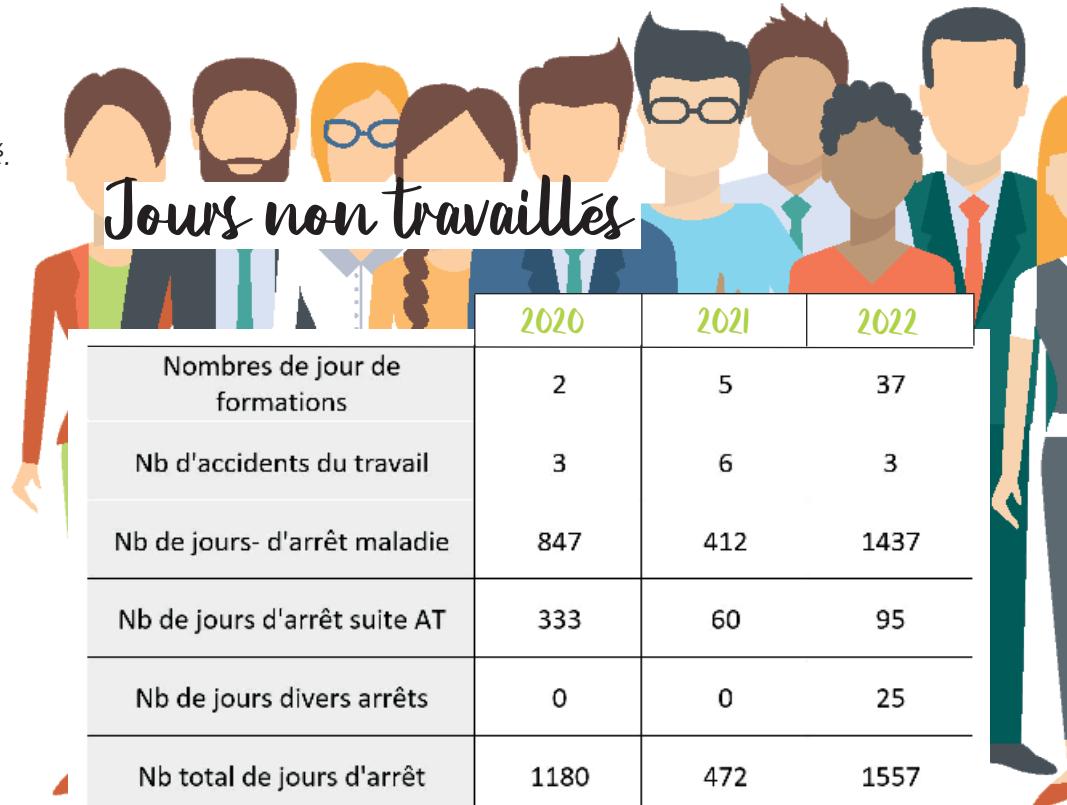
L'organigramme du personnel



SERVICE RELATION 'USAGERS	SERVICE ADMINISTRATION	SERVICE COMMUNICATION	SERVICE EXPLOITATION DECHETERIE	SERVICE COLLECTE	SERVICE REDEVANCE
4 agents	5 agents	2 agents	11 agents	5 agents	1 agent

PÔLE ADMINISTRATIF

PÔLE TECHNIQUE



En 2022, le nombre de jours de formations a augmenté de 640% par rapport à 2021 car en 2020 et 2021 tout a été interrompu en raison de la crise sanitaire COVID. En 2022, l'activité a repris et les formations non réalisées les années précédentes ont été rattrapées.

En 2022, il y a 2 fois moins d'accident du travail qu'en 2021 mais 58% de jours d'arrêts suite AT (= accident de travail) en plus.

En 2022, le nombre de jours d'arrêt maladie a augmenté de 248 % par rapport à 2021 en raison de plusieurs salariés en situation d'arrêt de longue maladie.

Rapport annuel



SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire

Z.I. Saint-Barthélemy

BP 97

45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Courriel : sictom@sictom-chateauneuf.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h-13h ; 14h-17h

Mardi : 9h-13h ; 14h-18h30

Mercredi : 9h-13h

Jeudi : 9h-13h ; 14h-17h

Vendredi : 9h-13h